



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Contre-l-impunite-une-rafale-de-plaintes-en>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°59 > **Contre l'impunité, une rafale de plaintes en justice**

19 décembre 2013

Contre l'impunité, une rafale de plaintes en justice

Dans le cadre de sa campagne nationale "Nucléaire : de la mine aux déchets, tous concernés !", le Réseau "Sortir du nucléaire", partenaire de la Marche pour un monde sans nucléaire et pour la paix, a souhaité s'associer aux marcheurs pour dévoiler, de villes en villages, les dessous de la route de l'uranium et de ses installations dangereuses. À chaque passage devant une usine nucléaire, un scandale a été révélé et une plainte juridique déposée. Objectif : faire cesser l'impunité des exploitants qui polluent chaque jour en silence sans être inquiétés.

La porte d'entrée du nucléaire français depuis des années dans l'illégalité

Le 2 juillet, les marcheurs ont fait halte devant l'usine Comurhex Malvézi. À cette occasion, le Réseau a annoncé la plainte qu'il a déposée contre l'exploitant. Cette filiale d'Areva, située dans la banlieue de Narbonne et qui est la porte d'entrée de l'uranium importé en France, a en effet fonctionné depuis des années dans l'illégalité, sans le statut d'installation nucléaire de base. Et celle-ci a attendu l'injonction de l'ASN, en 2009, pour enfin mettre en œuvre la procédure de mise en conformité à la réglementation. Aujourd'hui, une enquête judiciaire est en cours et notre association a été entendue par la gendarmerie dans ce cadre.

Des transports de MOX illégaux à Melox

Le 13 juillet, c'est devant l'installation Melox (dans le Gard), où est fabriqué le MOX, ce combustible très dangereux à base de plutonium, que la marche s'est arrêtée. La veille, le Réseau révélait à la presse et au public que des transports de MOX ont été plusieurs fois organisés en 2012 dans l'illégalité, au mépris des règles de sûreté.

Un laxisme en matière de sûreté à l'usine Comurhex Pierrelatte

L'usine Comurhex de Pierrelatte met en œuvre un processus de "conversion" de l'uranium en

hexafluorure d'uranium (UF6), un composé chimique corrosif, très actif et nocif, qui réagit violemment au contact de l'eau et de l'humidité de l'air. Une substance si dangereuse devrait faire l'objet de contrôles scrupuleux ; il apparaît cependant que la rigueur de l'exploitant laisse à désirer. Le 15 juillet, le Réseau dévoilait qu'en 2012, le dysfonctionnement successif de toutes les mesures de contrôle et de vérification avant l'expédition d'un conteneur d'UF6 avait conduit à un remplissage de celui-ci au-delà de la quantité limite prescrite.

De graves défauts de sûreté à la FBFC

Le 20 juillet, c'était au tour de la FBFC dans la Drôme d'être la cible des antinucléaires qui rendaient publique une plainte déposée contre Areva. Dans cette installation, qui fabrique les barres de combustible nucléaire, afin d'éviter l'apparition de réactions en chaîne, des règles strictes doivent s'appliquer à la manipulation et l'entreposage de l'uranium enrichi. Or le fonctionnement de l'usine FBFC démontre qu'il y est fait bien peu de cas de ces règles ! En 2012, un nombre important de conteneurs contenant des matières radioactives ne respectaient pas les règles d'identification, d'entreposage et de transfert interne qui leur étaient applicables. Pour couronner le tout, Areva s'est abstenue de déclarer immédiatement le problème et a fourni des informations incomplètes.

Des incidents en série à la centrale du Bugey

Le 27 juillet, enfin, l'arrivée de la marche à la centrale du Bugey, dans l'Ain, a permis de mettre en avant les nombreux incidents qui s'y sont produits ces derniers temps : déversement de gravats radioactifs dans une carrière, importante fuite de tritium dans la nappe phréatique, défaillance d'un capteur de pression d'un groupe électrogène, incendie sur un alternateur...

La réglementation en matière nucléaire est déjà bien légère et pourtant, elle est loin d'être respectée. Et puisque les autorités semblent démissionner face à l'ampleur de ces manquements répétés, il est de notre devoir d'attaquer les exploitants pour que ces nombreux incidents et défaillances soient fermement sanctionnés.

Laura Hameaux